

# En 2012, je veux pouvoir voter pour le candidat de mon choix

L'ouverture de la campagne officielle pour les élections présidentielles n'est prévue qu'à partir de début avril 2012. Et pourtant, il me semble que cette campagne présidentielle est déjà l'une des plus longues que nous ayons tous collectivement connue. Le pouls politique de l'année 2011 n'a, en effet, cessé de battre au rythme des primaires, d'abord avec celles du Front National en janvier, puis avec celles du Parti Socialiste au mois d'octobre après n'avoir eu de cesse d'envahir l'essentiel de l'espace médiatique des mois durant, pour s'achever enfin avec celles, bien timorées, de l'UMP. Vinrent ensuite les premiers noms d'oiseaux, les attaques contre les personnes, toutes aussi lamentables que dérisoires au regard de la gravité des difficultés financières et sociales auxquelles sont, chaque jour, confrontés les Français. Les uns décrivirent, dès son entrée en campagne, Monsieur Hollande, comme un candidat « faible, malléable et incapable de trancher dans un débat » ; les autres accusèrent Nicolas Sarkozy « d'orchestrer des attaques » contre Hollande. Et je ne parle même pas des règlements de comptes internes à certains partis politiques : ici, les Français ont entendu un député du Pas-de-Calais « promettre une paire de gifles » à un député de Saône-et-Loire; là, ils ont vu et entendu, aussi désarmés que dégoûtés par tant d'ambition personnelle, une élue d'un arrondissement parisien rentrer en guerre contre le Premier ministre afin de préserver jalousement une circonscription qu'elle semble considérer comme sa propriété personnelle. Quelles que soient les opinions politiques et les intentions de vote de chacun, il n'en demeure pas moins que les Français attendent un débat politique digne de ce nom dans un pays comme la France et non cette accumulation permanente

de pitoyables manœuvres politiciennes ne concourant, qu'elles viennent de droite comme de gauche, finalement qu'à maintenir le « débat politique » à un niveau de caniveau. Je dis bien « à un niveau de caniveau », le point d'orgue ayant été récemment atteint avec Madame Joly qui n'a rien trouvé de mieux que de qualifier Madame Le Pen d' »héritière d'un tortionnaire en Algérie », comme si les êtres humains pouvaient être en quoi que ce soit les « héritiers » des comportements passés de leurs parents ou, d'une manière plus générale, d'un seul des membres de leur famille. Ce genre de posture est parfaitement abject mais je referme ici cette parenthèse, ayant déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet (1). Quant à Jean-Marie Le Pen, je pense qu'il n'est pas judicieux qu'il se mette, chaque fois, à imiter d'une manière quelque peu douteuse l'accent norvégien de Madame Joly. En général, mieux vaut éviter de se rabaisser au niveau auquel cherchent à vous dégrader vos détracteurs. Dans ce domaine, le recours à la loi suffit à clore le débat, du moins dans l'immédiat puisqu'une plainte pour diffamation a été déposée, sans qu'il soit nécessaire de forcer le trait sur des considérations liées à la personnalité de Madame Joly. Je l'ai déjà dit, je déteste les attaques qui sont de nature à dégrader la personne humaine, y compris lorsqu'elles s'adressent à des personnes dont je ne cautionne pas le discours.

Au milieu de cet agaçant tumulte de petites phrases toutes plus assassines les unes que les autres, j'observe non sans un certain étonnement, qu'un chapitre supplémentaire est venu se greffer bien plus tôt que de coutume, au calendrier politique de certains états-majors : celui de l'obtention des parrainages. Désormais, chaque semaine apporte son lot de complaints exprimées par les nouveaux Sisyphe de la classe politique française, devenus, parfois malgré eux, les « héros » bien réels et non mythiques d'une scène politique contemporaine qui revêt des atours antidémocratiques.

Jusqu'à présent, l'opinion politique française avait été accoutumée à voir le Front National monter au créneau pour demander, en particulier aux maires, de ne pas céder aux « pressions », aux « menaces », au « chantage permanent » des deux poids lourds du paysage politique français, le Parti socialiste et l'Union pour un Mouvement Populaire. Jusque là, donc rien de neuf sous le soleil. En revanche, plus inhabituel est le signal d'alarme lancé par plusieurs autres candidats potentiels. A titre d'exemple, voici ce que déclarait Madame Boutin, le 20.12.11 dans le magazine **Elle** : « *Monsieur Copé ... a réuni les cadres de l'UMP il y a une quinzaine de jours. Ses propos ont été rapportés dans la presse : il leur a demandé que les parrainages ne soient attribués qu'au candidat de la majorité. Au départ, cela ne m'a pas inquiétée. Mais, en réalité, il suffit que les présidents des intercommunalités – dans lesquelles sont regroupées la plupart des communes – fassent passer le message auprès des maires pour que cela fonctionne. Par peur de ne pas recevoir de subventions, ils se plient à la consigne de l'UMP. »*

Le fait que les propos de Monsieur Copé aient été rapportés par voie de presse ne constitue pas la preuve en soi qu'il ait réellement donné la consigne dont parle Madame Boutin d'une part. D'autre part, elle oublie également de préciser qu'en dehors des maires, d'autres élus ont parfaitement le droit de donner leur signature à un(e) candidat(e) à l'élection présidentielle : députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers généraux, conseillers à l'Assemblée de Corse, les membres du Parlement européen élus en France et ressortissants français, les membres élus de l'Assemblée des Français de l'étranger ... Pourtant, force est de constater qu'un nombre anormalement élevé de candidats annoncés à l'élection présidentielle de 2012 semblent se heurter à des refus systématiques de promesses de signatures, rarement sérieusement motivés, parfois injustifiés, quelquefois incohérents. Malgré tout, j'entends ici ou là quelques motifs à certains de ces refus de parrainages qui, aujourd'hui

encore, me paraissent incongrus et même, à l'occasion, carrément farfelus. Ainsi, une personne affirmait récemment devant moi : « De toute façon, pourquoi voudriez-vous que les grands partis facilitent la candidature à l'élection présidentielle de petits candidats ? Ces candidats prennent des voix inutiles qui risquent de nuire aux principaux candidats devant une Le Pen qui plane entre 17 et 20%. »

Franchement, si les « principaux candidats » en sont arrivés là, s'ils ont la trouille de ne pas être présents au second tour à cause des voix que grappilleraient les « petits » candidats, entre nous, je leur souhaite d'ores-et-déjà bon courage pour mener la campagne des présidentielles puis ensuite celle des législatives car vraiment, ce genre de discours est, à lui seul, la preuve la plus flagrante de l'impuissance qu'aurait l'actuelle majorité gouvernementale d'assumer le bilan politique des cinq années passées, et pour l'actuelle opposition, ce serait la démonstration qu'elle serait dans l'incapacité la plus complète de présenter et surtout de mettre en œuvre à l'échelon national un programme viable.

Par ailleurs, je refuse de considérer qu'il y aurait, humainement parlant et non en termes de poids électoral, de « petits » candidats si tant est qu'une démocratie pût compter en son sein de « petits candidats ». Pour moi, il y a des candidats à la présidentielle, point à la ligne. Ce qui m'importe exclusivement, c'est le fond d'un programme et non ce que nous annoncent, chaque jour, des sondages dont le principal objectif est de manipuler les esprits. En d'autres termes, entre un candidat muni d'un programme crédible qui ne serait crédité que de 3% d'intentions de vote et un candidat armé d'un programme démagogique qui serait crédité de plus de 20% de votes, je choisis, au nom de ma liberté de penser, d'appartenir à l'extrême minorité qui opterait pour le candidat doté de seulement 3% d'intentions de vote mais dont le programme serait en accord avec mes convictions, plutôt que

de voter pour un candidat assuré de récolter un maximum de voix dès le premier tour, au nom de je ne sais quel réflexe de « sauvegarde républicaine ». Culpabiliser de la sorte ceux qui voteraient pour un présumé « petit » candidat au premier tour revient à leur signifier d'emblée qu'ils ne seraient pas des républicains à part entière, ce qui est aussi absurde qu'ignoble !

Mais au fait, qui sont les « petits » candidats dont la presse se fait le relai ? Ils s'appellent Hervé Morin (Nouveau Centre), Christine Boutin (Parti Chrétien Démocrate), Corinne Lepage (Cap 21), Philippe Poutou (NPA), Frédéric Nihous (Chasse, Pêche, Nature, Traditions). Patrick Lozès (Conseil Représentatif des Associations Noires de France), Jean-Pierre Chevènement (Mouvement Républicain et Citoyen), Carl Lang (Union de la Droite Nationale), Nathalie Artaud (Lutte Ouvrière) affirment, chacun de leur côté, ne pas douter parvenir à réunir ces 500 signatures. Nous verrons ce qu'il en sera d'ici le 19 mars 2012, date de publication de la liste définitive des candidats à l'élection présidentielle. Quant à Nicolas Dupont-Aignan (Debout la République), il semble qu'il soit en capacité de réunir, dans les semaines à venir, la totalité de ses parrainages, ce qui comblera d'aise une partie des gaullistes.

A ma connaissance, la démocratie, c'est l'expression de la pluralité. En conséquence, au nom de quoi ces candidats n'auraient-ils pas le droit de représenter des sensibilités différentes de la population française qui s'apprête à voter à l'élection présidentielle les 22 avril et 6 mai 2012 ? Au nom de quoi le Parti Socialiste et l'Union pour le Mouvement Démocratique, si tant est qu'ils soient les seuls à exercer des pressions inacceptables sur les élus (en particulier les élus locaux), ce qui reste au demeurant à prouver, devraient-ils ainsi être autorisés à agir en toute impunité en opérant un tri sélectif entre les candidats autorisés à se présenter et ceux qu'il faudrait éliminer de la course à la

présidentielle au prétexte qu'ils seraient devenus encombrants pour l'accession des « grands » partis au second tour ? Agir de la sorte, c'est témoigner d'un esprit contraire à l'idéal démocratique et c'est envoyer un message lourd de sens aux millions de citoyens français qui se verraient privés, dès le premier tour, de leur droit à leur libre expression politique auquel leur donne accès le droit de vote. Mais plus grave encore, me semble-t-il, n'est-ce pas là un message à connotation discriminatoire lancé à des millions de citoyens français en leur faisant comprendre qu'il existerait désormais des citoyens autorisés à voter, les bons élèves de la classe qui entrent dans le moule en faisant le choix dès le premier tour de porter leur voix sur un des deux poids lourds de la classe politique française ; et de l'autre côté du miroir, des citoyens qui seraient en quelque sorte devenus des sous-citoyens assimilés à des vilains petits canards accusés, en raison de la dispersion de leurs voix dès le premier tour, de faire perdre des voix au Parti Socialiste et à l'Union pour un Mouvement Populaire ? Quand on commence à éloigner de la sorte insidieusement certains citoyens de l'accès aux bureaux de vote en les privant de pouvoir voter pour un candidat qui était, au même titre que tout autre candidat, en droit de présenter sa candidature à la magistrature suprême, la dictature n'est jamais loin. Au demeurant, quand on voit à quel point la classe politique s'est abstenue de soutenir la campagne de sensibilisation à l'inscription sur les listes électorales, on peut se demander si celle-ci a véritablement intérêt à ce qu'un maximum de Français se déplacent, en 2012, jusqu'à leur bureau de vote pour exprimer leur opinion !

Alors, j'entends ou je lis ici et là un discours qui se résume en quelques mots : « Oui, mais le contexte n'est pas le même qu'en 2007 [*Non, sans blague, nous serions tous et toutes tellement sots (sottes) que nous n'étions, ne sommes encore aujourd'hui donc pas en capacité de le comprendre sans l'aide d'autrui ?*] ; il y a un vrai risque Le Pen et puis, avec la crise économique grave qu'on traverse, il faut voter utile dès

le premier tour pour éviter le pire. »

Vraiment ? Les peuples sont saignés à blanc et il faudrait que nous « votions utile dès le premier tour » pour sauver ...mais pour sauver qui d'ailleurs ? La finance folle qui a conduit l'Europe à la situation cataclysmique qu'elle doit affronter et qui contribue aisément à faire encore plus crever de faim aujourd'hui les plus fragiles d'entre nous ? Que ce soit bien clair, ce n'est pas ici, moi qui suis profondément européenne dans l'âme, l'existence de l'Europe en elle-même que je remets en cause, mais bel et bien les pouvoirs exorbitants de la finance que nos dirigeants nationaux ainsi que ceux de l'Union européenne ont laissé croître dans des proportions et à une échelle qui dépassent l'entendement, avec les résultats dramatiques que l'on connaît désormais : appauvrissement des salariés, explosion du chômage, notre environnement sacrifié ...

Voici pour le premier volet. Venons-en désormais au deuxième aspect du discours lénifiant que nous entendons passer en boucle sur toutes les chaînes de radio et de télévision, celui qui est érigé sous forme d'épouvantail destiné à effrayer des millions d'esprits dans ce pays : « le risque Le Pen ». Mais avant de justifier les pressions exercées auprès d'un certain nombre d'élus afin de leur interdire de parrainer la candidature de Madame Le Pen, notre classe politique serait bien avisée de se demander pourquoi Madame Le Pen est déjà, en cette fin d'année 2011, créditée de 20% d'intentions de vote. Et quand bien même l'énarchie politique française aurait d'ores-et-déjà répondu à cette question, l'ensemble de notre classe politique serait encore plus avisée de bien vouloir s'interroger sur les conséquences qu'aurait sur la partie du corps électoral qui vote pour le Front National, une mesure de rétorsion antidémocratique telle que celle qui le priverait de pouvoir s'exprimer dès le premier tour en faveur du Front National ! Non seulement, en effet, il est contraire à la démocratie d'interdire, certes par des voies détournées et donc difficiles à prouver formellement, à un candidat de se

présenter à l'élection présidentielle, qu'il représente 1% ou 20% de la population appelée aux urnes ; mais de surcroît et précisément en ce qui concerne le Front National, je reste persuadée que la classe politique française commet une lourde erreur d'analyse en imaginant que l'électorat du Front National ne se déplacerait toutefois pas, dès le premier tour, pour redistribuer les cartes de l'échiquier politique.

Que pourraient déclarer, au soir du premier tour, les élus de l'UMP si, après avoir déployé d'immenses efforts avec la complicité du Parti Socialiste pour faire disparaître momentanément du débat politique Madame Le Pen, les électeurs du Front National s'étaient, contre toute attente, déplacés en masse dès le premier tour de l'élection présidentielle et parvenaient à anéantir tout espoir à Nicolas Sarkozy d'accéder au second tour, nous imposant à tous et à la grande surprise de millions de Français, ce que j'appelle « *le choc des deux F* », c'est-à-dire François Bayrou face à François Hollande ? Qui peut dire alors que François Hollande placé face à François Bayrou gagnerait l'élection présidentielle ? Qui, à droite, peut alors d'emblée affirmer que François Bayrou, après avoir connu une traversée du désert sans précédent et dans les conditions que l'on sait, ouvrirait, une fois élu Président de la République, grands ses bras aux élus de l'UMP pour leur permettre d'être réélus, dans le cadre de l'élection législative, dans leurs circonscriptions respectives ? Je ne doute pas que ce que j'écris là risque d'en faire rire plus d'un mais peu m'importe. Vous savez, au début de l'année 2002, j'avais exprimé mon mauvais pressentiment sur le fait que Jean-Marie Le Pen pouvait être présent au second tour de l'élection présidentielle, ce qui avait également beaucoup fait sourire pour ne pas dire plus. La suite, on la connaît : je n'avais, hélas, pas commis d'erreur d'analyse politique. Et à l'heure actuelle, je persiste et je signe à affirmer que tous les scénarios politiques sont possibles, y compris celui de ne pas voir d'office Nicolas Sarkozy ou François Hollande au second tour, peut-être surtout si une certaine oligarchie



politique empêche les électeurs du Front National de pouvoir reporter leur vote sur le nom de leur candidate dès le premier tour.

Indépendamment de cette réflexion personnelle, je dois dire également que d'un point de vue strictement juridique, je m'interroge sur la conformité de la disposition législative qui consiste à rendre publics les parrainages d'élus, avec la Constitution française. Je rappelle, en effet, que la loi constitutionnelle dispose que l'élection du Président de la République a lieu au suffrage universel, direct et secret. De fait, peut-on considérer que le caractère public des parrainages d'élus et donc la publication des noms de ceux auxquels ils sont destinés, est encore conforme au caractère secret du vote ? Je crois que le Conseil d'État devra rapidement se prononcer sur cette question prioritaire de constitutionnalité afin de mettre fin au caractère apparemment inconstitutionnel de la disposition de la loi organique qui prévoit la publication des parrainages dans le cadre de l'organisation de l'élection présidentielle en France.

### **Bonapartine**

(1)

<http://ripostelaique.com/le-peu-de-professionalisme-de-fourest-venner-quand-elles-pretendent-demasquer-marine-le-pen.html>